



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
ALPES-MARITIMES**



**Monsieur Jean-Marc RANCUREL**  
Hôtel de Ville  
672 Avenue de l'Hôtel de Ville  
06440 PEILLON

**Chambre d'agriculture  
des Alpes-Maritimes**

M.I.N. Fleurs 17 - Box 85  
06294 Nice Cedex 3  
Tél. : 04 93 18 45 00  
Fax : 04 93 17 44 04

Email : [accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr](mailto:accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr)

Nice, le 8 décembre 2023

Nos réf. : MD/LR/AG

Objet : Avis sur la modification n°1  
du PLU de la commune de Peillon

Dossier suivi par : Aileen GABERT  
06.22.50.91.50

Monsieur le Maire,

Vous nous avez adressé pour avis, par courrier du 16 novembre 2023, reçu le 20 novembre 2023, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Cette évolution vise à :

- Créer un sous-secteur App afin de permettre la réalisation d'un parking paysager et de jeux d'enfants ;
- Autoriser la réalisation de locaux agricoles au sein du secteur UTa.

La Chambre d'Agriculture est favorable à la disposition introduite dans le règlement de la zone UTa permettant la réalisation d'un local agricole lié au stockage du matériel oléicole.

En revanche elle s'interroge sur la création d'un sous-zonage App permettant la réalisation d'un parking et de jeux pour enfants.

En effet, ces aménagements ne correspondent pas à la vocation du zonage agricole qui est de protéger ces espaces en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique. De plus, le caractère réversible des aménagements prévus ne préserve en rien le potentiel agronomique du terrain concerné comme affirmé dans le dossier.

Toutefois, au regard de l'usage actuel qui est fait de cet espace et de la faible superficie concernée, la Chambre d'Agriculture ne s'oppose pas au projet de la commune.

Enfin, au regard des enjeux sur la ressource en eau, il est demandé à ce qu'une disposition complémentaire soit insérée dans les dispositions générales du règlement interdisant la destruction des bassins et des réserves d'eau existants. Ils pourront être couverts pour des raisons de nécessités techniques d'aménagement mais devront être préservés dans leur surface et leur fonctionnalité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public

loi du 31/01/1924

Siret 18040002500035

APE9411 Z

N° Déclaration d'activité: 93.04.P0003.04

Agrément pour conseil à l'utilisation des produits  
phytopharmaceutiques PA 01584

[www.chambre-agriculture04.fr](http://www.chambre-agriculture04.fr)

Au regard de ces éléments, la Chambre d'Agriculture ne s'oppose pas aux évolutions prévues par ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

  
**Michel DESSUS**

